

DECISION PORTANT SUR LE REMBOURSEMENT PAR VIREMENT D'UNE ERREUR DE CARBURANT DE TOTAL

Administration Générale - Décision 2017-70

Le Président de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est,

Vu l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°CT2016/01/26-01 en date du 26 janvier 2016 par laquelle le Conseil de territoire donne délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Considérant le marché public signé avec la société TOTAL (décision 2016-49),

Considérant que la société TOTAL reconnaît qu'une erreur a été commise par leur service et qu'il propose un remboursement de 911,34€ qui correspond aux réparations du véhicule (254,87€ et 596,11€) et le remboursement du montant d'essence concerné (60.36€),

DECIDE

Article 1 : d'accepter le remboursement de la société Total pour un montant de 911,34€. Le règlement sera réalisé par virement bancaire au compte FR45 3000 1009 34D9 3600 0000 071 – BDFEFRPPCCT de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est.

Article 2 : Compte-rendu de la présente décision sera fait lors du prochain Conseil de territoire.

Article 3 : Un exemplaire de la présente décision sera relié au registre des délibérations.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis
- Madame le Trésorier Principal de Montfermeil
- Monsieur le Directeur général des services

Fait à Clichy-sous-Bois, le **27 JUIN 2017**

Le Président,



Michel TEULET

Le Directeur Général des Services,
par délégation du Président, certifie le
caractère exécutoire du présent acte
reçu en Préfecture le

Affiché - Notifié le **27 JUIN 2017**

Le Directeur Général des Services
Guillaume CLÉDIÈRE

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois. »